



1071 Saint-Saphorin, le 8 juin 2015

Municipalité  
de  
St-Saphorin  
(Lavaux)

N/réf. : 102.1003



## **AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN**

### **Préavis municipal no 346**

### **Demande de crédit de CHF 79'026.- pour l'agrandissement de l'écopoint de l'administration communale**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Avec l'introduction de la nouvelle taxe au sac le 1<sup>er</sup> janvier 2014, quatre lieux de récolte des ordures ménagères ont été définis au bourg et le container sis à l'écopoint de l'administration communale supprimé. Les sacs étaient jusqu'à la fin avril 2015 déposés au plus tôt le soir précédent le ramassage à ces endroits.

De plus, un renard sévit depuis ce printemps et éventre systématiquement les sacs laissés dans les ruelles.

Aussi, dans l'urgence, la Municipalité a décidé d'installer provisoirement des containers à l'aval des chemins Neuf et du Chapon et de supprimer le ramassage aux quatre lieux de récolte.

Toutefois, cette situation, si elle s'avère pratique principalement car elle permet le dépôt sans contrainte de calendrier et répond ainsi à plusieurs interpellations d'habitants, elle n'est pas esthétique.

### **Objectif du projet**

La Municipalité a dès lors étudié plusieurs possibilités et soumet à votre Conseil communal le projet d'agrandissement de l'écopoint de l'administration communale.

Il s'avère que ce lieu est d'une part discret et n'a pas d'impact visuel mais, de plus, est centré et accessible tant à pied qu'en voiture.

L'installation de deux moloks à l'emplacement des nouveaux containers à l'aval des chemins Neuf et du Chapon a été étudiée ; son coût a été devisé à CHF 42'044.40 pour

les travaux de génie civil et CHF 22'807.45 pour la fourniture des deux conteneurs à enterrer.

En comparant les deux projets, il est apparu plus opportun d'agrandir le local, permettant ainsi en plus d'ajouter un container à PET et éventuellement un second container à déchets verts ménagers, si les besoins s'accroissaient. Par ailleurs, le coût d'entretien de moloks a également été pris en considération.

### Description du projet

Actuellement, le local contient un container à ordures réservé aux services communaux, un container à PET, un container à déchets verts ménagers et trois containers à verre, dont deux appartenant aux restaurateurs locaux.



Le local existant sera agrandi de 4.80 m. le long du bâtiment communal, soit jusqu'au muret. Un mur de soutènement sera créé et l'escalier existant déplacé. L'avant-toit sera prolongé jusqu'à cet endroit.

Ainsi, l'agrandissement permettra l'adjonction de quatre containers à ordures ménagères et un container à PET, ce qui couvrira les besoins de l'ensemble du bourg.

Le tout sera clôturé et un portail installé à l'entrée du local.

A ce sujet, le présent préavis comprend l'installation d'un système de contrôle d'accès au moyen de badges. La Municipalité propose de ne pas procéder dans un premier temps à cette installation et de le faire si des incivilités étaient constatées.

Enfin, l'armoire Swisscom qui se situe actuellement dans le local sera déplacée à l'angle Nord-Ouest du bâtiment, à l'extérieur du local. Conformément à la convention qui nous lie avec l'entreprise, tous les frais inhérents seront à charge de Swisscom.

Cet agrandissement n'ayant pas d'impact visuel hormis depuis la propriété voisine, il peut être dispensé d'enquête.

### Coût du projet

Terrassement, canalisations et drainages, mur de soutènement et revêtement bitumineux	Pousaz SA	CHF	32'940.00
Agrandissement du couvert	Sonnay SA	CHF	19'182.20
Clôture du local et pose d'un portail	Art de Fer	CHF	8'251.20
Pose d'un point lumineux	JDC Electricité	CHF	333.80
Achat de 4 containers à ordures		CHF	1'400.00
Divers et imprévus 10%, arrondi		CHF	6'392.80
<b>Sous-total</b>		<b>CHF</b>	<b>68'500.00</b>

Installation d'un système de contrôle d'accès			
• Fourniture du système et de 200 cartes	Interflex	CHF	9'568.00
• Raccordement	JDC Electricité	CHF	958.00
<b>Sous-total</b>		<b>CHF</b>	<b>10'526.00</b>
<b>Total général TTC</b>		<b>CHF</b>	<b>79'026.00</b>

## CONCLUSIONS

Plaise dès lors au Conseil communal de prendre la décision suivante :

- vu le présent préavis municipal
- oui le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

## LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 79'026.- pour l'agrandissement de l'écopoint de l'administration communale ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante.

M. Gilles Guex, Municipal, se tient à disposition de la commission chargée de l'étude de cet objet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
 LE SYNDIC :  LA SECRETAIRE :   
 G. Vallélian  L. Negro-Chochard